Accusé de réception en préfecture
972-289720013-20260706-ARR_2026-449-AU
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

ARRETE N° 26 - 449

PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

VU le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L1424-24-5, L 1424-31, R1424-12 et R 1424-18 ;

VU l'arrêté conjoint n° 2025-06-26/002 du 26 juin 2025 portant nomination de la lieutenante Yveline MERT en qualité de référente mixité et lutte contre les discriminations ;

VU l'arrêté conjoint n° 2025-10-27/001 du 27 octobre 2025 portant nomination en qualité de référent sureté et sécurité de monsieur Michaël CAVELY, lieutenant de 2ème classe de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté n° 20-874 du 23 décembre 2020 portant composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours ;

VU les procès-verbaux des élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du service d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) en date du 19 juin 2026 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 19 juin 2026, la composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours est la suivante :

Président : Colonel hors classe Patrick TYBURN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant le Directeur Départemental Adjoint

Membres :
- Médecin-Colonel PEREAU Samuel, médecin chef adjoint de la sous-direction santé du Service d'Incendie et de Secours ou son représentant

- Lieutenante Yveline MERT, référente mixité et lutte contre les discriminations

- Lieutenante Michael CAVELY, référent sureté et sécurité

COLLEGE DES OFFICIERS SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Titulaires	Suppléants
- Roméo AGRICOLE	- Bruno BABIN
- Karelle ASSOUVIE	- Christina DELLEVI

COLLEGE DES OFFICIERS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Titulaires	Suppléants
- Miguel LAVENAIRE	- Marc CAMPOPIANO
- Jean-Charles DOLLY	- Christine VALENTE

COLLEGE DES NON OFFICIERS SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Titulaires	Suppléants
- Jacques IRRILO	- Juliana PHILIP
- Mathieu MALEAU	- Jessy RENE-CORAIL
- Jean-René MODESTIN	- Alexandre SPATARO

COLLEGE DES NON OFFICIERS SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Titulaires	Suppléants
- Loïc DUCLOS	- Catherine VROUST
- Gérald POSTDAM	- Steeve DOMESOR
- Marie-Félix Béatrice GINA	- Marc BELLANCE

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SDIS N'AYANT PAS LA QUALITE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Titulaires	Suppléants
- Joël JULVECOURT	- Claude VIGON
- Elisabeth BERTIN	- Samuel ILIN.

ARTICLE 2 : L'arrêté n° n° 20-874 du 23 décembre 2020 portant composition de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours est abrogé.

ARTICLE 3 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service d'Incendie et de Secours.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Martinique peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fort-de-France, le : 06 JUIL. 2026

Le président du Conseil d'administration
du service d'incendie et de secours

SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS * MARTINIQUE * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Jean-Claude ECANVIL